

vaincu que les gouvernements et leurs principaux conseillers jouissaient d'une infaillibilité assez grande pour que nous les suivions sans réserve, et ce n'est certainement pas le cas du gouvernement qui siège en face.

Compte tenu du nouveau Règlement que nous avons adopté, le temps est des plus propices pour que les gouvernements présentent des lois et des programmes de dépenses en disant qu'ils ne demandent pas mieux que de les modifier, soit par suite d'une entente, comme ce fut le cas vendredi au sujet du Règlement, soit par suite d'un vote à la Chambre.

En somme, monsieur l'Orateur, je crois que la majorité des 265 députés qui représentent ici le peuple canadien, à la suite d'un vote, a alors le droit de dire au gouvernement: «Vous avez clairement le devoir d'adapter votre attitude à la nôtre.»

Monsieur l'Orateur, même si le gouvernement devait adopter une attitude plus grave, sa démission ne devrait pas forcément être suivie d'une dissolution. A mon sens, on ne doit recourir à la dissolution qu'en dernier ressort. J'estime que le gouvernement et le premier ministre ne doivent y avoir recours qu'en cas de situation extrêmement grave. Il me semble que le premier ministre et le gouvernement devraient repenser leur attitude à la lumière des nouvelles circonstances où se trouve notre parlement minoritaire, après deux autres parlements minoritaires. On peut, je le répète, se fonder sur des précédents. On peut aussi en créer. Monsieur l'Orateur, le temps est venu pour nous de créer un précédent. (*Applaudissements*)

Je passe, maintenant, monsieur l'Orateur, à un sujet d'intérêt plus local, qui, d'après moi, se rattache aussi directement à certaines des tâches de notre parlement. Je veux parler de la situation de milliers d'habitants de la région de la rivière de la Paix qui, depuis des années, ont la vie dure. Cette année, une mauvaise récolte causée par le mauvais temps pour une troisième année, est venue aggraver la situation. Comme il s'est dit des inexactitudes à ce sujet, je me dois de rétablir ici tous les faits.

Je m'adresse à la fois au ministre de l'Agriculture et au premier ministre. Je sais, [M. Baldwin.]

bien sûr, que le portefeuille de l'Agriculture vient tout juste d'être attribué au ministre qui a hérité de ce problème. Mais j'estime que la difficulté fondamentale tient à des causes plus profondes qu'à son refus immédiat de la requête des habitants de la région de la rivière de la Paix et de la province de l'Alberta.

• (12.30 p.m.)

Je signalerai d'abord que le secteur en question a une superficie d'environ 80,000 milles carrés et compte 10,000 fermes. Il s'agit d'une grande région intérieure où le climat est aussi changeant que le budget et le régime de pensions du gouvernement. En 1963, 1964 et 1965, de vastes secteurs de la région comprenant près de 20 p. 100 des fermes ont subi de très lourdes pertes. De 8,000 à 10,000 personnes ont été touchées. La plus grande partie de ce pays est encore à l'étape de la colonisation. Nous avons essayé d'aménager une région aux confins de la civilisation. Ce n'est pas une région, la majeure partie du moins n'est pas une région où l'agriculture existe depuis longtemps. Ces gens se sont établis loin dans le Nord, en pays neuf, pour y gagner durement leur vie et celle de leur famille.

Or, mes voyages dans la région et les lettres que j'en reçois me portent à croire qu'il y règne beaucoup de misère et de pauvreté. De nombreux cultivateurs ont vendu une partie de leur ferme pour régler leurs dettes. Il a fallu vendre des troupeaux de base pour payer des dettes. Ce bétail s'est vendu à des prix dérisoires. Ces bêtes n'étaient pas engrainées, donc pas prêtes à être vendues.

La situation du chef de famille, dans ces circonstances, n'est pas la même que dans d'autres régions du pays. Pour obtenir un emploi, un grand nombre doivent parcourir 50, 60 ou 70 milles. Les industries sont peu nombreuses dans cette région. Les emplois disponibles se rattachent à l'exploitation des gisements pétrolifères, à l'exploitation forestière ou à l'installation des pipe-lines. Cela signifie que les hommes doivent quitter leur famille à certaines périodes durant l'hiver où la température oscille parfois entre 40 ou 50 degrés sous zéro.

Je pourrais fournir beaucoup de détails sur ces conditions. Toutefois, je demande à la Chambre de me croire: plusieurs milliers de